



Vous vous sentez concerné(e) par le développement et l'avenir de votre territoire ? Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ?

**Rejoignez le Conseil de Développement Territorial du pays de Langres !**

## Késako ?

**Une association plurielle** : pour les habitants, pour les associations, pour les organismes publics et parapublics du pays de Langres. Une association loi 1901, sans but lucratif, plus connue sous le sigle **C.D.T** pour **C**onseil de **D**éveloppement **T**erritorial.

## Quel rôle ?

**Un foisonnement d'idées** : des hommes, des femmes, issus des secteurs qui animent la vie du territoire : emploi, culture, santé, formation, mobilité, services... Tous ces acteurs, aux compétences diverses, se rassemblent pour échanger, s'informer, défendre, suggérer de nouvelles idées, de nouveaux projets dans l'intérêt du territoire.

**Une force de proposition** : une expression citoyenne aux côtés des élus du pays de Langres pour débattre et participer aux politiques publiques locales et à l'attribution des fonds publics.

**Une instance d'évaluation** : des politiques publiques et de leur mise en œuvre dans un souci d'amélioration continue.

**Un vecteur d'informations et de formations** : pour l'ensemble des adhérents.

## Quelles actions ?

Le CDT est associé aux travaux et réflexions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Langres. Il participe directement aux comités syndicaux, bureaux, groupes de travail et commissions du PETR.

**Exemple : aménagement du territoire, tourisme, culture, communication, économie**

Il émet des avis et formule des propositions à l'égard des politiques locales par le biais d'une auto-saisine.

**Exemple : saisine par les élus pour demander l'avis du CDT sur la stratégie de territoire à 10 ans**

Le CDT mène des réflexions concernant toute question ou problématique locale. À la demande des élus ou de sa propre initiative, le CDT peut créer des groupes de travail spécifiques afin d'étudier un sujet particulier.

**Exemple : Groupe de travail sur l'avenir de la santé en pays de Langres, groupe de travail sur la démarche d'évaluation**

Il valorise la démocratie participative au niveau régional. Les Conseils de Développement de la Région Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne se réunissent pour échanger sur leurs pratiques et valoriser leurs réflexions et créer un véritable réseau des CDT.

**Exemple : Participation aux rencontres régionales pour échanger, se former, créer du lien, s'enrichir des expériences des autres territoires**

## Comment participer ?

**Associations, organismes publics - parapublics, syndicats, entreprises, chambres consulaires**

⇒ Téléchargez le [bulletin d'inscription](#) sur notre site : [www.pays-langres.fr](http://www.pays-langres.fr).

⇒ Ou contactez Karine HURSON ([hurson@pays-langres.fr](mailto:hurson@pays-langres.fr) - 03.25.84.10.00)

Votre adhésion deviendra officielle suite au paiement de la cotisation annuelle (20 €).

**Habitants(es)**

Vous habitez sur le territoire du pays de Langres ? Vous souhaitez adhérer et participer aux réflexions ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Il vous suffit de télécharger le bulletin d'inscription sur notre site ([www.pays-langres.fr](http://www.pays-langres.fr)) ou de contacter Karine HURSON ([hurson@pays-langres.fr](mailto:hurson@pays-langres.fr) - 03.25.84.10.00)
2. Vous pouvez également manifester votre intérêt auprès des élus de votre Communauté de communes de rattachement afin qu'ils vous désignent pour représenter les habitants de votre Communauté de communes.

Dans les deux cas, votre adhésion deviendra officielle suite au paiement de la cotisation annuelle (5 €).

## Et après l'adhésion ?

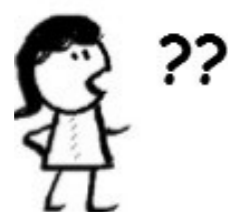
Vous avez la possibilité de participer :

- à l'**Assemblée plénière** qui réunit l'ensemble des adhérents et qui fixe les grands objectifs de travail annuels,
- aux **groupes de travail** qui élaborent les réflexions et participent à l'ingénierie de développement,

et si vous souhaitez vous impliquer davantage vous pourrez présenter votre candidature pour :

- le **Conseil d'administration**, qui approuve les décisions courantes dans le respect des objectifs fixés par l'Assemblée plénière,
- le **Bureau** qui pilote la mise en œuvre de la feuille de route,

Dans tous les cas, vous recevrez : des invitations aux réunions, à des temps de formation et des informations sur les initiatives locales.



**Vous avez dit PETR ?**

**Le PETR du pays de Langres : qu'est-ce que c'est ?**

**PETR = Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.**

Il s'agit d'un syndicat (*établissement public*) qui regroupe les six Communautés de communes du sud haut-marnais (la Communauté de communes du Pays de Chalindrey, la Communauté de communes du Bassigny, la Communauté de communes de la Région de Bourbonne-les-Bains, la Communauté de communes du Grand Langres, la communauté de communes Vannier Amance, la Communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais).

Ces Communautés de communes ont souhaité se regrouper pour :

- porter collectivement un Projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie et d'emplois,
- mutualiser des moyens humains et financiers.

**Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres**

Maison des services—2 bis ruelle de la Poterne—52200 LANGRES

03.25.84.10.00